



**S3PI de l'Artois**

**Commission de Suivi de Site  
de la société STYROLUTION  
à Wingles**

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

**Réunion du jeudi 27 février 2020**

**Présidée par : M. Jean-François RAFFY sous-préfet de Lens**

**Lieu : STYROLUTION Wingles**

**Objet : CSS de la société STYROLUTION à Wingles**

Rédacteur : Jérôme HERBAUT

Téléphone : 03 21 63 69 37

Mel : [jerome.herbaut@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jerome.herbaut@developpement-durable.gouv.fr)

**PJ: liste des participants + Glossaire**

**I) Objet de la réunion**

L'objet de la réunion de la CSS est la présentation du rapport d'activité 2019 de STYROLUTION. Ce document a été transmis au préalable à l'ensemble des membres de la CSS (sans la partie projet qui comporte des données confidentielles).

M.le sous-Préfet fait un tour de table pour que chacun des participants puisse se présenter.

II) **Présentation effectuée par M. Victor AGBOLO et M. Philippe BRES**

**Le diaporama présenté est téléchargeable sur le site [www.s3pi-artois.fr](http://www.s3pi-artois.fr).**

Sont exposés, entre autres, les points particuliers suivant :

• Au titre des risques technologiques et de la sûreté :

- Les modalités d'encadrement renforcé de la sécurité en lien avec le projet WIMAP ;
- Des études d'analyses de risques spécifiques sur le process qui n'ont pas remis en cause les conclusions de la dernière Étude Des Dangers ;
- Des contrôles réalisés à 100 % sur des équipements critiques (Maîtrise de Mesures de Risque) pour la sécurité des procédés mais aussi sur les équipements soumis à réglementation spécifique (ESP, Vieillessement...)
- L'installation d'une deuxième pompe incendie Diesel en complément de celle existante ;
- Un Retour d'Expérience suite à l'accident Lubrizol qui s'est concrétisé par un exercice POI en dehors des heures ouvrables ;
- La réalisation d'investissements à hauteur de 655 k€ au titre de la sécurité ;
- des inspections DREAL et Audits internes n'ayant pas relevé de non-conformité.

• Au titre des risques chroniques :

- Une consommation en eau en baisse de 4 % et la mise en place de mesures compensatoires pour respecter une baisse de consommation de 10 % durant la période de sécheresse;
- des rejets dans l'eau et dans l'air en conformité avec les prescriptions réglementaires ;
- Une valorisation des déchets produits sur le site à hauteur de 97 %

• Avancement du projet WIMAP :

- Ce projet consiste en une modification d'une ligne de process fabriquant du polystyrène pour fabriquer une nouvelle matière plastique dite « ABS ». Cette nouvelle fabrication donnera de la visibilité au site en termes de pérennité ;
- Au plan de la réalisation industrielle, 68 000 heures travaillées ont conduit à l'érection d'une partie des nouvelles installations (zone canal, et zone utilités). Ces travaux devraient être terminés dans les prochains mois ;
- Un accent particulier a été mis sur la sécurité qui représente une part très élevée du total de l'investissement ;
- Au plan administratif, ce dossier est en cours d'instruction dans les services de la DREAL. Après une décision de non soumission à une procédure d'Évaluation Environnementale, l'exploitant est en attente d'un Arrêté Préfectoral Complémentaire qui stipulera les prescriptions réglementaires opposables au titre de l'exploitation de cette modification des installations du site.

## Echanges :

### - **Actions de l'inspection**

Claire FREY de l'UD DREAL de l'Artois mentionne que l'inspection des Installations Classées a effectué en 2019 quatre inspections sur ce site respectivement sur les équipements sous pression, suite à incident, sur les MMR et sur les rejets de COV. Elle indique que ces inspections n'ont pas fait l'objet de non-conformité. Elle confirme également que l'inspection travaille en lien avec l'exploitant à la finalisation de l'acte administratif destiné à encadrer le projet WIMAP .

### - **Avancement du projet WIMAP**

Une discussion nourrie a lieu sur le projet WIMAP.

M. le sous-préfet demande que le processus de modification soit bien précisé.

M Brès indique qu'il ne s'agit pas d'une extension mais uniquement d'une modification de process conduisant à fabriquer une matière plastique dite « ABS » en lieu et place de polystyrène.

L' « ABS » entre dans la composition de nombreux matériels plus nobles que l'ABS tels que les ordinateurs, l'électroménager, l'automobile...

Il indique qu'il y aura ajout d'une nouvelle matière première: Acrylonitrile (Toxique). Cette matière qui vient de Cologne arrivera par barge. Il précise que de nombreuses dispositions techniques permettent de limiter les risques technologiques à ce qu'ils sont connus au titre du PPRT. Seul le Plan Particulier d'Intervention devrait être étendu.

M AGBOLLO précise les divers échanges réalisés avec les divers services de l'État pour la réalisation dans les règles de cette modification tels que ceux avec la DDTM dans le cadre de la construction d'un nouveau ponton ou ceux avec le SDIS et la DREAL au titre des Installations Classées.

Il précise qu'il est en train de relire un projet d'Arrêté Préfectoral Complémentaire. Monsieur le Sous-Préfet demande à quel horizon cet Arrêté Préfectoral Complémentaire sera officialisé.

Claire FREY indique que le dossier avance bien et qu'un passage en CODERST pourrait être envisageable en avril.

À la demande du Sous-préfet, M BRES précise que la mise en service de ce projet est prévu pour le début d'année prochaine.

Diverses précisions sont données sur les investissements mises en œuvre à travers ce projet notamment ceux pour prévenir les risques et ceux destinés à contenir les nuisances dans le cadre des dispositions actuellement autorisées.

Une communication a également été effectuée auprès des riverains par l'exploitant.

Monsieur Le Sous-préfet demande s'il y a des questions particulières.

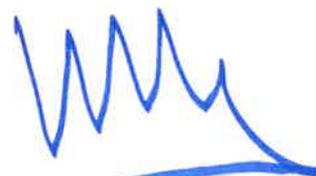
Monsieur AGBOLLO par le de la plainte du voisinage au sujet des poids lourds qui traverse la cité. Il indique qu'en lien avec OI et la mairie, un travail a été mené pour demander au département de mieux assurer la signalisation afin d'assurer de manière

optimale la desserte de cette zone au niveau de l'accès poids lourds qui se situe sur la RD 165

Monsieur le Sous-préfet recommande de se rapprocher de M GUILLAU du Département optimiser le succès de cette démarche.

L'ODJ étant épuisé, Monsieur le Sous-préfet clôt la séance.

Le sous-préfet

A handwritten signature in blue ink, consisting of several sharp, upward-pointing peaks followed by a horizontal line that tapers to the right.

Jean-françois RAFFY

# Liste des participants :

## **Etat**

Jean-François RAFFY, Sous-préfet de Lens  
Aude Arnould, sous-préfecture de Lens  
Claire FREY, Adjointe Chef UD de l'Artois DREAL HDF  
Jean-Marie LECLUSE, Adjoint Chef UD de l'Artois DREAL HDF  
Laurent LATURELLE, représentant DDTM 62  
Dominique ROFFE, service prévision des risques SDIS 62  
Patricia LAUDE, représentante de la DIRECCTE

## **Exploitant**

Philippe BRES, directeur du site STYROLUTION de Wingles  
Victor AGBOLO, responsable HSE du site STYROLUTION de Wingles

## **Salariés**

Jean-Luc PALINIEWICZ, représentant des salariés de INEOS STYROLUTION

## **Collectivités Territoriales**

Alain Houilliez, adjoint Mairie de Wingles  
Michel CALIBRE, adjoint Mairie de Vendin le Vieil  
Francis HIEST, représentant Mairie de Vendin le Vieil  
M. WYCHOWSKI, représentant de la Mairie de Meurchin

## **Associations et riverains**

David DELAHAYE, représentant de l'Association Chlorophylle Environnement  
Daniel DEBREU, riverain ville de Wingles

*Etait aussi présent Jérôme HERBAUT pour le S3PI de l'Artois*

# GLOSSAIRE

SGS (Système de Gestion de la Sécurité)
PCR (Personnel Compétent en Radioprotection)
URT (Unité de Risques Technologiques)
MMR (Moyens de Maîtrise des Risques)
IPS (Importante Pour la Sécurité)
PDP (Plan De Prévention)
CTA (Centre de Traitement de l'Alerte)
MES (Matières en Suspension)
DCO (Demande Chimique en Oxygène)
COV (Composés Organiques Volatiles)
Bref Pol (Best available techniques REferences documents) sont les documents de références sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) au regard de l'utilisation du Polymère
Directive IED (directive 2010/75/UE) relative aux émissions industrielles
NOX (Oxyde d'Azote)
SOX (Oxyde de Soufre)
DND (Déchets Non Dangereux)
DD (Déchets Dangereux)
AN (Acrylonitrile)
PPI (Plan Particulier d'Intervention)